

## V – Références bibliographiques

- ➔ Les références bibliographiques sont insérées au sein des notes de bas de page, dans leur intitulé complet. Elles comprendront :
- **Le ou les noms d'auteur(s)**
    - en **petites capitales**, ponctués par des virgules et précédé(s) de l' ou des initiale(s) du prénom [A. CAQUOT];
    - on admettra qu'au-delà de trois auteurs seul le premier figurera suivi de l'expression « *et alii* » ou abrégée en « *et al.* » en italique [A. ZALI *et al.*,];
    - le ou les noms d'auteurs responsables d'ouvrages collectifs seront suivis de la mention « (dir.) », en anglais « (ed.) » [A. ZALI, A. BERTHIER (éd.)];
  - **Le titre de l'étude ou de l'article**
    - en **caractères droits, entre guillemets**, suivi d'une virgule ;
  - **Le titre de l'ouvrage ou de la revue**
    - en **italique** (majuscules en anglais à tous les substantifs, adjectifs et verbes) ;
    - le titre de la revue **développé** (jamais d'abréviations) et son n° viennent immédiatement après la virgule séparant le titre de l'article ;
    - pour les **colloques**, la date et le lieu de la rencontre font partie du titre et s'écrivent à la suite, en italique ;
  - **Le nom de la collection**
    - après le titre de l'ouvrage et entre parenthèses suivi de son n° de volume ;
  - **Le lieu [éventuellement l'éditeur] et la date d'édition**
    - le lieu d'édition sera inscrit dans la langue de l'article
      - en français : Leyde, Londres...
      - en anglais : Leiden, London...
    - en cas d'**éditions multiples**, éviter les chiffres en exposant et préférer « nouv. éd. », « éd. augm. », « 3<sup>e</sup> éd. rev. et augm. », etc. ;
  - **La pagination**
    - précédée de la mention p. (pp. pour les séquences sauf en français) ;
    - les séquences seront inscrites en entier : p. 35-38, 111-117 (et non 35-8, 111-7) ;
    - les mentions s., sq sont à éviter.